



**MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Mission régionale d'autorité environnementale
Centre-Val de Loire**

Orléans, le 18 mars 2022

Courriel : maae.dreal-centre@developpement-durable.gouv.fr

Madame,

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint la décision de non-soumission à évaluation environnementale prise suite à votre saisine de l'autorité environnementale pour une demande d'examen au cas par cas relative à modification n°4 du PLU de votre commune.

Les délais et voies de recours sont indiqués dans la décision jointe en annexe.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de ma considération distinguée.

Le président de la mission régionale
d'autorité environnementale
Centre-Val de Loire

Christian Le COZ

Madame Séverine DESMOUILLIERES
Responsable du Service Urbanisme
Services Techniques et Aménagement Durable
2, rue de Châteaudun BP 80129
28103 DREUX Cedex